

Compte-rendu de la rencontre entre les services AECT des Conseils départementaux de la Région Nouvelle Aquitaine

organisé par Cap Coopération et RESODI

Mardi 20 septembre 10h30-17h

Maison des Suds, 12 Esplanade des Antilles, 33607 Pessac

Présents:

- Valérie COUSTILLAS (Dordogne): Adjointe au chef de service Affaires Européennes et de la Coopération décentralisée
- Maryse DUSSELIER (Gironde): Directrice de la Mission Coopération Relations internationales Citoyenneté européenne
- Jérôme KOHL (Pyrénées-Atlantiques): Chef de Pôle Coopération internationale
- Sylvain POTHIER-LEROUX (Charente-Maritime): Chef du Service Développement international
- Gaël CLABECQ : Chargé de mission à Cap Coopération
- Marion LERICHE : Coordinatrice à RESODI

Excusés:

- Larissa MONTEIRO (Charente): Mission Europe région, Direction de l'aménagement et de l'éducation- Direction Europe territoires tourisme
- Sylvaine FOIX (Corrèze) : Direction Générale - Cellule Prospective-Veille-Europe Conseil Départemental de la Corrèze
- Pascale BOUET (Deux-Sèvres): Chef de Service Étude, Coopération institutionnelle et Europe
- Jacques AUMASSON (Vienne): Directeur de la Coopération Internationale

Intervenants :

- Simon LETONTURIER : Conseiller Relations Internationales de l'Assemblée des départements de France (ADF)
- Joël SAVARY : Chargé de mission auprès du Délégué (Pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale) Ministère des Affaires étrangères et du Développement international- Direction générale de de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international - Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
- Paul MICHENOT : Président de RESODI
- Jean DU BOIS DE GAUDUSSON : Président de Cap Coopération

Rappel succinct de l'ordre du jour :

- Accueil et mots d'introduction (A)
- Présentation et échange autour de l'AI de chacun des départements (B)
- L'adaptation de l'AICT face aux évolutions contextuelles, stratégies d'adaptations et perspectives de travail envisagées en région - interventions de Simon Letonturier et Joël Leuret (C)

A : Mots d'introduction des présidents de Cap Coopération et RESODI

Jean DU BOIS DE GAUDUSSON : « Nos réseaux évoluent vers un réseau unique. Il ne s'agit pas seulement de changer de périmètre mais de relever un certain nombre de défis comme celui de la diplomatie démultipliée et d'apporter une valeur ajoutée. Nous vous accueillons aujourd'hui, Cap Coopération et Resodi. Cette rencontre est la première manifestation de ce futur réseau dans le cadre de la Nouvelle Aquitaine. C'est le début d'une grande ouverture y compris pour les départements. C'est la première fois que l'on se retrouve ensemble pour réfléchir à la coopération et à la solidarité internationale.

On constate une certaine faiblesse des départements dans leur action à l'international (AICT). Le rapport de l'Assemblée des Départements de France (ADF) liste dans son étude un certain nombre de raisons liées à un contexte qui n'est pas propice à l'AICT des départements : réforme territoriale, contraintes budgétaires ou encore renouvellement des exécutifs. Il y a aussi, me semble-t-il, la reconfiguration des sous ensembles comme les communautés de communes qui a nécessairement des répercussions sur l'action des départements. D'autre part, le contexte international est-il toujours aussi propice à l'action internationale ? Il y a notamment la crainte de s'engager sur certains territoires, l'hésitation sur la nature de la coopération que l'on peut avoir. L'environnement international a changé et nous devons considérer ces points. Comment agir, avec quels mécanismes ? Il faut souligner la présence cet après-midi de l'ADF à cet effet. Nous sommes dans une session d'échange, d'écoute et nous travaillerons avec les conclusions de ces échanges ».

Paul MICHENOT : « Cap Coopération et RESODI travaillent ensemble depuis mai 2015 dans un climat confiant et constructif. Le nouveau réseau va voir le jour le 1^{er} janvier 2017. Le 23 mars dernier, M. Joël LEBRET du MAEDI a indiqué que les RRMA ont pour objectif de travailler avec les collectivités territoriales (CT). Le constat au niveau national est qu'il n'y a pas suffisamment de CT impliquées dans les RRMA. Pourtant c'est notre mission de pouvoir faire travailler ensemble la diversité des acteurs dont les CT de la Nouvelle Aquitaine et de créer des synergies. Nous avons cette légitimité par le ministère. RESODI est très jeune avec ses deux ans d'existence. En amont de la création de RESODI, j'ai rencontré des représentants des grandes villes et nous avons noté de grandes différences et hétérogénéité. Nous sommes prêts à travailler ensemble ».

B : La dynamique de l'Action Internationale des Conseils départementaux en Nouvelle Aquitaine

1/ Les problématiques actuelles des Conseils Départementaux et perspectives de travail en commun

Pour le fonctionnement des services RI et les dynamiques AI des départements présents, se référer à l'annexe en fin de document.

En Charente-Maritime, les délibérations sur les projets de coopération peuvent parfois manquer de détails et de remise en contexte. C'est pourquoi, un travail de pédagogie est nécessaire auprès des élus pour redonner du sens à l'AI. Les problématiques des territoires de coopérations sont parfois complexes (exemple des Droits de l'homme en

Chine ou des amalgames sur les Émirats). Cela complexifie l'implication des élus. Il en est de même pour l'adhésion à l'AI de la part des citoyens.

La relation avec la Région est compliquée car elle interroge notre coopération économique et l'intervention du Département sur l'internationalisation des entreprises.

Une plateforme de mutualisation (agroalimentaire, nautisme, équine, tourisme, vin...) pourrait être mise en place avec tous les départements et autres CT qui le souhaitent.

Pour la **Dordogne**, V. COUSTILLAS souligne les problèmes d'accès aux visas qui compliquent les programmes de réciprocité entre établissements scolaires, notamment dans le cas du programme de coopération avec le Maroc. Le contexte géopolitique en Irak complexifie également l'AI.

Dans le cadre de la réorganisation interne de la collectivité, le service affaires européennes et coopération décentralisée a connu une baisse d'effectif qui affecte le temps disponible consacré aux RI. Comme pour les autres départements, les enveloppes budgétaires sont un peu réduites.

En **Gironde**, avec la nouvelle mandature, ce n'est plus un vice-président qui est en charge des RI mais un Délégué, signe d'un nouveau choix politique. M DUSSELIER souligne la complexité des démarches et des signatures dans les services, ralentissant toutes les décisions - initiatives possibles.

Dans les **Pyrénées-Atlantiques**, suite aux élections, le nouvel Exécutif a souhaité recentrer la coopération internationale sur le transfrontalier, l'accord de coopération avec Misiones (Argentine) a été abandonné. Il y a une baisse du budget dédié aux RI. Les nouvelles orientations seront votées dans quelques jours et il est proposé de s'appuyer sur la diaspora (culture/ langue), l'axe jeunesse (favoriser la mobilité), l'axe économique (soutien aux PME), l'axe touristique (attractivité des territoires).

Éléments de synthèses : Les échanges de la matinée font ressortir la nécessité de sensibiliser les élus peu au fait des enjeux liés à l'AI et à ses impacts sur les territoires. La question de la mutualisation et des possibilités d'échanges d'information est également prégnante. Enfin, le contexte français actuel est à prendre en compte dans le rôle que peut jouer l'AI auprès des citoyens, M. DUSSELIER rappelle que « *nous sommes dans la France de l'après 13 novembre* ».

C/ L'AECT des Conseils Départementaux en France, évolutions contextuelles et perspectives de travail en région

1/ Présentation de l'étude de l'ADF sur l'Action Internationale des départements par Simon LETONTURIER

➤ Voir la présentation en pièce-jointe du présent compte-rendu

En complément de cette présentation, S. LETONTURIER indique que l'ADF est disposée à intervenir en réunions décentralisées en région.

Pour M. DUSSELIER, le travail de veille et de relais des informations et des programmes ministériels effectué par l'ADF est très utile. Les départements en ont besoin.

2/ Le positionnement du MAEDI sur l'Action Internationale des Départements par Joël SAVARY

D'un point de vue historique, pour le MAEDI, la création des RRMA répond notamment à la volonté de rendre visible, d'animer et d'intensifier l'action extérieure sous ses diverses formes territoriales de proximité à partir de l'AECT : avec une diversité d'acteurs (associations, petites communes, toutes les échelles des CT...) et des thématiques multiples qui se regroupent. En effet, la projection de la France à l'international intègre pleinement la coopération décentralisée, les ONG, les entreprises. La crédibilité des RRMA s'accroît de la valeur de chacune de ces composantes et elle en aura davantage auprès des élus.

Le MAEDI a une action de plus en plus globalisée et transversale. Ses responsabilités politiques sont davantage à moyen terme qu'à court terme. L'aide publique au développement s'élargit aujourd'hui à la lutte contre le réchauffement climatique ou encore à la mobilité de la jeunesse qui sont des thématiques beaucoup plus concrètes et accessibles. Cela peut faciliter la sensibilisation des élus, en effet l'AI est un exercice de projection lointaine. L'élu territorial a difficilement accès aux acteurs internationaux en comparaison à ceux de son territoire. C'est une spécificité de l'AI par rapport aux acteurs présents sur le territoire de l'élu.

Il faut se réjouir qu'une centaine d'acteurs se réunissent à Angoulême vendredi prochain pour l'Assemblée Plénière en vue de la constitution d'une RRMA unique pour la région Nouvelle Aquitaine. En effet, ce regroupement démontre l'importance du RRMA.

L'affirmation, le développement des RRMA ainsi que leur visibilité au niveau national voire européen, est un enjeu majeur : porter et construire avec les publics dans les pays d'Europe aujourd'hui, les nécessités politiques d'actions publiques et extérieures. C'est une responsabilité qu'ont les RRMA et le ministère est là pour les appuyer. D'une part, il y a un savoir-faire particulier des différents acteurs : CT au premier rang, ONG, associations, universités, tissu économique... D'autre part, les opérateurs de l'État aussi (AFD, expertise France, l'attractivité universitaire, business France...) sont mobilisables.

3/ Éléments de réflexion discutés

Par la suite, trois domaines de réflexions ont guidés les échanges entre intervenants et participants, en voici les principaux éléments :

La sensibilisation des élus

Pour P. MICHENOT, l'implication des élus est essentielle en coopération internationale afin qu'ils fassent la promotion de l'AI auprès de leurs collègues. Dans certains départements, ce sont les agents qui font ce travail.

S. POTHIER indique qu'avec la parité obligatoire, il y a un renouvellement des élus incroyable et un important travail de sensibilisation sur l'AICT envers les élus à faire avec une vraie pédagogie. Il est compréhensible que les élus ne comprennent pas l'intérêt de l'AICT car ils ne voient que les dépenses. Les délibérations sont rédigées de telle manière qu'on ne perçoit pas le sens des projets.

M. DUSSELIER s'interroge sur l'existence de stratégies politiques à l'international au sein des CT, tous niveaux confondus.

Pour J. KOHL, il est important d'aller vers une communication grand public sur les enjeux à l'international. Cette sensibilisation doit également s'exercer en interne au sein des départements. Il faut impliquer les différents services et pour cela être soutenu par les DGA, DGS et par les élus.

Pour S.POTHIER ; il y a deux exercices différents : d'une part faire avancer la réflexion avec les élus RI d'autre part toucher de nouvelles cibles dont des élus hors RI.

S. LETONTURIER indique que du fait des forts changements politiques et des renouvellements de l'exécutif, l'aspect historique n'est pas un élément majeur dans l'engagement des départements à l'international.

P. MICHENOT demande quels leviers pourraient mobiliser les RRMA pour sensibiliser la société civile. Un travail pourrait peut-être être opéré par les associations envers les élus afin de les sensibiliser.

Pour M. DUSSELIER, cela est valable si l'on ne fait pas de « saupoudrage » dans l'appui. Dans les services, les agents sont parfois confrontés à l'obligation de répondre à des demandes de soutien qui ne sont pas toujours légitimes. On pourrait imaginer pour le futur réseau, une instance de réflexion qui serait un groupe de travail restreint avec des techniciens mais également des élus.

Pour S. POTHIER, les élus locaux doivent avoir conscience que l'accueil des étudiants étrangers contribue au gagnant-gagnant car ils deviennent à leur tour des ambassadeurs de notre territoire. D'une manière générale, il faut sensibiliser les élus sur le fait qu'il existe des retours sur le territoire grâce aux projets de développement dans les territoires de coopération.

Pour J.SAVARY, les programmes de coopérations peuvent être soutenus par les diasporas surtout au niveau des régions et des agglomérations où ces populations sont présentes. Cela est moins le cas pour la population des départements qui est davantage rurale. M. DUSSELIER précise que dans les territoires ruraux de la Nouvelle Aquitaine, les diasporas sont présentes notamment avec le travail agricole des cueillettes. D'autre part, J KOHL indique que les descendants des émigrations anciennes (Argentine, Amériques...), venaient de territoires ruraux et représentent un appui en matière de coopération décentralisée dans les Pyrénées-Atlantiques. G. CLABECQ donne également l'exemple de l'histoire migratoire des marocains dans les Landes qui a parfois donné lieu à des programmes de coopération.

M.DUSSELIER indique que l'argumentaire pour les élus est construit. L' élu est convaincu mais que les finances ne veulent pas payer (TPG). Elle pense que les départements auraient besoin d'un appui, d'une intervention du ministère pour convaincre les services départementaux de l'importance de l'AI.

Le MAE n'étant pas un service déconcentré, il a des difficultés à avoir une visibilité et à accompagner pour produire un argumentaire de proximité. Les conseillers diplomatiques

nommées auprès de Préfets de région pourront y contribuer. Selon J SAVARY, il faut toujours et encore communiquer plus sur des résultats exemplaires de la coopération décentralisée.

Les difficultés juridiques sont-elles éprouvées par beaucoup? Le frein juridique ne serait-il pas un habillage car il n'y a pas de portage politique fort ? En effet, la loi Thiollière reprecise l'intérêt local et donne un cadre sécurisé à l'Al.

Éléments de synthèse : La question de la sensibilisation est partagée par l'ensemble des participants. L'Al des départements fait face à une triple menace : économique (baisse de dotations de l'état, hausses de dépenses), juridique (incertitudes suite à la réforme territoriale et à l'évolution des compétences) et politique (remise en cause de l'intérêt local, de l'Al comme prioritaire en période de tension budgétaire). Pour faire front, un travail de sensibilisation est nécessaire, tant auprès des élus RI et hors RI qu'auprès des citoyens. Ce travail doit permettre de valoriser l'Al et ses impacts sur le territoire, cela dans différents domaines tels que l'économie, le tourisme, la culture etc. Le RRMA Nouvelle Aquitaine peut être une interface féconde pour faciliter ce travail de sensibilisation avec les départements souhaitant s'engager dans ce travail.

La coopération économique

Le MAEDI encourage l'ensemble des collectivités, dont les départements, à développer la diplomatie économique lorsque la Région y est réticente, l'économie étant une compétence réservée dorénavant aux Conseils régionaux. Avec la Charente-Maritime, et son dispositif Horizon Chine, la Région s'arrête à une lecture très juridique et restrictive. Pour S. POTHIER, les entreprises souhaitent développer leurs activités et ne se préoccupent pas de dépendre des compétences régionales ou départementales. Les deux échelles de CT ne devraient pas être en opposition. Nous devrions au contraire mutualiser les actions avec d'autres acteurs du territoire. La dynamique locale est importante.

S. LETONTURIER indique que la commission économique à la CNCD est aujourd'hui en stand by. Le service juridique de l'ADF avait fait une note. La réponse d'Estelle GRELIER, Secrétaire d'État en charge des CT, a été que les CT pouvaient financer les projets des ASI à condition qu'elles travaillent sur leurs champs de compétences. Elle est aujourd'hui revenue sur sa position.

Si la loi est mal interprétée cela peut bloquer une dynamique. S. LETONTURIER indique que la DAECT a aussi un rôle de travail interministériel. Pour S. POTHIER il y a une bonne symbiose avec le MAEDI mais pas avec les autres ministères comme celui des finances ou de la défense.

Pour J.SAVARY, il est important de s'assurer que la bonne analyse n'est pas menacée. La DAECT va s'attacher à obtenir les confirmations réglementaires les plus lisibles. Un travail de clarification, serait à faire également avec l'AMF, l'ADF et l'ARF sur l'interprétation du livre blanc « Diplomatie et territoire ».

Éléments de synthèse : Bien que la clause de compétence générale s'applique à l'AI, les coopérations économiques des départements sont menacées car interrogées tant sur le plan juridique que politique, notamment par la Région qui a maintenant la compétence économique. Pour autant, des dynamiques intéressantes existent, notamment portées par le département de Charente Maritime, qui par ailleurs, semble ouvert, comme d'autres départements, à d'éventuels partenariats thématiques économiques (vin, tourisme etc.). Cette coopération économique questionne également sur l'articulation avec d'autres organismes notamment en charge d'appuyer l'internationalisation des entreprises, à commencer par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Le RRMA Nouvelle Aquitaine pourrait se saisir de ces interrogations afin de proposer, dans un premier temps, un temps d'échange pour et avec les CCI, la Région et les Départements engagés (ou souhaitant s'engager) dans une coopération économique. La DAECT recherchera la publication de la confirmation de la réglementation dans le sens qui n'exclut pas les Départements.

Les démarches de mutualisation

Un grand nombre de CT semble avoir la volonté de travailler de manière coordonnée mais ont-elle vraiment la volonté de mutualiser ?

Concernant la mutualisation, au niveau national, l'ADF a un projet qui rassemble plusieurs départements autour de l'action internationale avec un programme concerté multi-acteur Tunisie qui rassemble la société civile, l'État et les collectivités.

Les départements travaillent ensemble dès lors qu'ils ont une entrée thématique commune, la proximité entre eux est un élément facilitateur mais non décisif.

Pour M. DUSSELIER et V. COUSTILLAS, selon les élus, il y a une crainte d'être absorbé notamment si les départements vont vers les régions. En termes de communication les régions risquent de « phagocyter » les départements (volonté de préserver un choix d'orienter son territoire vers une destination ou un type de RI).

La DAECT est attentive dans ses appels à projets quant à la mise en œuvre de mutualisation en France entre acteurs de la même catégorie ou de différentes sortes, ou à « destination ».

S. LETONTURER donne l'exemple d'une mutualisation entre les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Ces départements ont créé une association « ADOS » qui est opératrice pour leur coopération décentralisée au Sénégal alors que les deux départements n'ont pas la même majorité politique.

Selon M. DUSSELIER, il y a une volonté pour les techniciens mais elle s'interroge sur celle des élus. Il y aurait besoin d'aide extérieure pour convaincre.

V. COUSTILLAS propose de travailler d'abord sur un pays commun ou bien une thématique.

Pour M. DUSSELIER, il y a une nécessité de sensibiliser les élus au plus haut niveau et de rester vigilant sur le fait qu'il n'y ait pas de hiérarchie entre les CT ni de liens de subordination entre eux.

Éléments de synthèse : La mutualisation est souhaitée mais semble impossible sans portage et soutien politique au sein de chacun des Départements. En conséquence de quoi, il semble judicieux tout d'abord de travailler autour de la question précédemment évoquée de la sensibilisation des élus puis dans un second temps d'envisager des mutualisations par affinités thématiques et de besoins.

4/ Éléments de conclusion et perspectives envisageables pour cette rencontre

- Le RRMA est nécessairement à équidistance des jeux politiques affectant les champs du développement et ses acteurs, cela afin d'être une interface féconde, entre, pour et avec des acteurs aux cultures, approches et positionnements multiples en vue de favoriser des synergies et dynamiques communes. En ce sens, les participants estiment qu'il peut jouer un rôle de facilitateur dans les perspectives de travail envisagées par les représentants des services RI des départements. J. SAVARY souligne que le MAEDI peut servir de point d'appui pour dépasser les blocages, par le secrétariat de la CNCN qu'il anime. Il précise d'autre part qu'il est important de proposer des exemples positifs de programme de coopération pour motiver les élus à l'AI.
- Les problématiques apparaissant comme centrales tout au long des échanges de la journée sont :
 - la sensibilisation des élus RI, hors RI, ainsi que la sensibilisation des citoyens ;
 - la coopération économique comme effet de levier avec un aspect « retour sur investissement » pour le territoire ;
 - la mutualisation.
- Il est proposé de se réunir début 2017 avec une entrée thématique, probablement autour des questions de sensibilisation qui semble être la problématique la plus prégnante et d' « actualité ».
- Les personnes présentes préfèrent rester dans un premier temps en groupe de travail restreint à l'échelle des départements, et envisager de l'ouvrir par la suite aux autres échelles de CT.
- Les départements présents souhaitent vivement que les autres départements de la Nouvelle Aquitaine qui le souhaitent, s'associent à cette démarche collaborative.
- Le RRMA peut jouer le rôle d'interface et de courroie de transmission avec les autres typologies d'acteurs. Il est notamment important de s'articuler avec ce que fait l'ADF, ainsi que les groupes de travail/rencontres pays de CUF afin de ne pas démultiplier les instances et de s'assurer d'une cohérence et complémentarité dans la production du travail.
- Les départements présents souhaitent que l'échelon départemental soit représenté dans la gouvernance du nouveau RRMA Nouvelle Aquitaine.

Contacts :

RESODI

Réseau régional multi-acteurs en
Nouvelle Aquitaine – site de Poitiers
contact@resodi.org / 05.16.39.10.34

Cap Coopération

Réseau régional multi-acteurs en
Nouvelle Aquitaine – site de Bordeaux
contact@capcooperation.org /
05.56.84.82.17

ANNEXE

Présentation des dynamiques AECT des départements participants

Dordogne (24)

Le service des affaires européennes et de la coopération décentralisée dépendait jusqu'à de la direction générale des services et est rattachée à la politique territoriale. Ils étaient 5 dans le service. Aujourd'hui, le service s'intitule Politiques territoriales et européennes avec un bureau des politiques européennes et internationales chargé de la coopération (2 agents + chef de service). Les RI sont portées par la Vice-présidente Mireille Bordes chargée, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, de l'enfance et de la Famille, des fonds européens et de la coopération décentralisée..

Il n'y a pas d'enveloppe budgétaire dédiée spécifiquement aux RI. Le budget est variable d'une année à l'autre et à négocier chaque année, en fonction des objectifs. Il s'étend entre 30 000 euros et 70 000 euros. Il y a un dispositif d'aide pour les CT, associations et établissements scolaires qui veulent créer des partenariats.

Le département a une coopération avec la région de l'Araucanie au Chili depuis 2008. Elle est aujourd'hui au ralenti suite aux élections et au renouvellement de l'ensemble des services mais elle se maintient. Ils travaillent avec l'IUT de Périgueux. Des jeunes étudiants en 2^{ème} année de tourisme partent en stage. Il y a des difficultés de financement au niveau du système éducatif chilien.

Une coopération existe aussi avec la province de Larache au Maroc sur les thématiques de l'agriculture, du social et de la jeunesse en lien étroit avec les MFR, établissements scolaires, IME et maison de l'enfance. Des déplacements au Maroc ont lieu mais la réciprocité est mise en difficulté avec les problèmes d'accès au visa pour les marocains.

Le département a également une coopération avec l'Ouzbékistan sur la restauration du patrimoine en lien avec l'entreprise SOCRA qui est impliquée pour la formation d'ouvriers sur place avec un chantier école. Le programme est terminé mais la correspondance est maintenue.

Un protocole d'accord avec le Kurdistan d'Irak est en sommeil. L'AFD et le MAE souhaitent qu'il soit poursuivi.

Un programme transfrontalier avec la Cantabrie sur l'art rupestre et le patrimoine s'est engagé en 2016.

Charente-Maritime (17)

Le service RI est au sein de la direction de la communication, des stratégies innovantes et de l'international. Il est composé d'un chef de service, deux chargés de mission (dont 1 chinoise) à la Rochelle et deux en Chine. Il y a le projet de faire basculer 1 ETP de la

direction économique à la RI. Le travail est très transversal et s'appuie sur les autres services. Le budget se situe entre 400 et 500 000 euros.

Depuis 23 ans, le Département a une coopération avec une communauté urbaine de Guinée Conakry via l'association « Charente-Maritime coopération » autour de 4 volets : accès à l'eau, développement du sel solaire, routes, appui à la décentralisation (formation des élus et agents territoriaux/ appui aux édifices publiques : 70% des financements, 30% des guinéens, valorisation comprise). Il y a sur place 3 volontaires et 17 contrats locaux. Avec la crise d'Ébola, il y a eu maintien de l'activité grâce à la sécurisation sanitaire des équipes sur place ce qui a valu la reconnaissance du gouvernement, les autres acteurs étant partis. Le budget est alors passé de 200 000 euros à 1.2 millions (60 000 euros du département, financement du syndicat des eaux, du PNUD...).

5^{ème} volet, avec entrepreneur du monde autour de la micro-finance et le développement de micro activité pour éviter l'exil rural des jeunes.

En France, le Conseil départemental des jeunes de la Charente-Maritime va travailler sur la thématique de l'eau avec la Guinée en lien avec la plateforme pédagogique Canopé. Des projets artistiques sont également développés et valorisés autour de la SSI.

-Depuis 4 ans, le Département a mis en œuvre une stratégie « Horizon Chine » pour favoriser le développement économique local et l'accompagnement des PME dans l'export. Il s'agit de sécuriser au maximum la relation avec la Chine avec un grand travail préparatoire, l'organisation concrète de mission collective (multi sectorielle ou thématique). Le COPIL horizons chine avec des élus, CCI, universités... se réunit chaque semestre. Il y a un bureau permanent en Chine avec un cadre français (agent de la CT) et un cadre chinois. Ils s'occupent de la traduction et de la veille juridique ce qui rassure le client. L'approche est globale et autour des filières du nautisme, équine et du thermalisme. Un travail autour de la mobilité des jeunes et des échanges culturels notamment par des expositions a lieu en Charente-Maritime

La méthodologie de ce partenariat fonctionne bien et devrait être développée au Canada et dans les États du Golfe arabo-persique qui sont très réactifs.

Pyrénées-Atlantiques (64)

Le pôle coopération internationale est rattaché au DGS, qui l'appuie très peu. Le pôle souffre d'un certain isolement. Il est composé de deux salariés dont une assistante à mi-temps. Il y a peu de portage politique. Le budget est passé récemment de 200 000 à 50 000 euros.

Le département a une longue tradition de coopération transfrontalière. La coopération internationale n'est pas rattachée à la coopération transfrontalière ni à l'Europe même si cela peut évoluer car il y aura une nouvelle organisation au 1^{er} janvier.

La politique de coopération internationale a été créée en 2012 sur 3 axes :

- Coopération décentralisée avec deux accords (Bénin et Argentine avec la province de Misiones en lien avec le PNR des Pyrénées)

Il y a un projet d'une nouvelle coopération avec la Californie autour de la diaspora basque.

- Appui aux acteurs locaux

Lancement en 2012 d'un appel à projet complémentaire à celui de la Région. L'alternance politique en 2015 a remis en question les 3 appels à projets (« coup de pouce », « EADSI » et « Pluriannuel ») pas sur le principe mais sur le budget. En 2016, il, y a arrêt des appels à projets et seulement une poursuite des appuis dans le cadre des financements pluriannuels auprès des organismes appuyés l'an passé.

- Développement des Congés de Solidarité Internationale (CSI)

Les CSI sont conservées avec un soutien financier du CD (prise en charge des frais de mission à hauteur de 2000euros) et un appui au montage de projet. Environ 15jours minimum et 5 agents par an maximum dans des pays hors OCDE et hors zone rouge avec des associations du département voir de la région. Il y a également versement d'une subvention à l'association.

Il y a enfin un volet humanitaire lors de crises (appui à Télécoms sans frontières via une subvention de fonctionnement et d'autres subvention en cas de crises. (pompiers solidaires etc.)

Gironde (33)

La mission Coopération Relations internationales Citoyenneté européenne a un budget annuel de 170 000euros et 3,4 ETP.

Les coopérations avec la Turquie (la Gironde a la 3ème communauté turque de France), la Pologne (perte de contact avec le partenaire) et l'Algérie (zone rouge dans sud de l'Algérie) se sont terminées.

Les zones de coopération en cours sont :

- la Serbie (avec l'appui du consul honoraire) autour du développement économique et via le soutien à un projet de griottes bio produites sur place, en lien avec une société de gironde et des échanges culturels avec des jeunes et via des résidences d'artistes
- le Burkina Faso (Bobo Dioulasso), la nouvelle mandature ne souhaite pas continuer cette coopération, il y a une posture attentiste des partenaires burkinabés. La coopération se décline par : le soutien à des associations girondines qui interviennent à Bobo Bobo-Dioulasso, l'accueil d'informaticiens pour le renforcement des capacités, un travail autour du sport via la mise en place d'une banque de prêt, le recyclage d'ordinateurs du CD et leur envoi au Burkina Faso, la subvention d'un petit centre médical...
- nouvelle coopération au Sénégal (dépôt d'une demande de subvention auprès du MAE) autour d'un projet de récif artificiel avec une association de Gironde
- la Roumanie (à la demande de la Région Aquitaine) autour d'un besoin d'accompagnement des PMI. Pour l'instant rien ne se fait à cause du changement de la municipalité partenaire.
- l'Irlande avec la Municipalité de Cork : volonté d'impliquer les irlandais sur la mobilité.

M. DUSSELIER souligne que ce qui fonctionne le mieux ce sont les échanges avec les étudiants en formation espé (enseignement) autour d'un travail sur la francophonie et l'achat de livre en français. Le concours de citoyenneté européenne est également une réussite avec l'accueil d'écrivains de renommés qui interviennent dans les écoles autour de la citoyenneté mondiale.